



Protéger nos acquis, cultiver l'avenir

Édito du président



Deux semaines seulement nous séparent de l'événement le plus important de notre organisation. Du 23 au 25 mars, les personnes déléguées se rassembleront lors du 37^e Congrès du Syndicat de Champlain.

Pourquoi le Congrès est-il un événement aussi majeur, me demanderez-vous ? Eh bien, parce que nous y adopterons les orientations pour lesquelles vous avez été consultés à la fin de l'année 2022. C'est lors de ces quelques journées que se décidera démocratiquement la voie à prendre lors des trois prochaines années.

C'est aussi durant cette instance que nous mettrons à jour les statuts et règlement du Syndicat de Champlain. Bref, vous l'aurez compris, vous avez fait un travail essentiel en répondant à la consultation. Maintenant, dès le 23 mars, il reviendra à vos représentants syndicaux de s'asseoir ensemble pour discuter, réfléchir et puis voter sur les dossiers que vous nous avez fournis.

D'ailleurs, en parlant de vote, je vous rappelle que c'est également ici que seront élues les personnes à la présidence, au secrétariat-trésorerie ainsi qu'aux postes de coordination. C'est également pendant

le Congrès que seront élus les responsables des comités de vie syndicale.

Sans surprise, après avoir occupé pendant la dernière année et demie le poste de président par intérim, à la suite du départ d'Éric Gingras pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), je vous annonce mon intention de me présenter pour un mandat ferme de trois ans.

À l'image du thème du Congrès, je m'engage à protéger nos acquis et à cultiver l'avenir avec vous. Champlain est une organisation forte et pleine d'histoire : un acteur de changement qui a été de tous les combats pour l'avancement de nos conditions de travail.

Le 37^e Congrès soulignera les 50 ans d'histoire du Syndicat de Champlain. Cinquante ans de revendications. Cinquante ans de représentations tant au niveau local que national. Cinquante ans de combats pour une équité homme-femme. Bref, cinquante ans durant lesquels vous, les membres, avez choisi sur quels fronts serait présent le Syndicat.

Le 23 mars prochain, nous continuerons sur cette lancée puisque, sans perdre de vue notre passé, nous devons nous tourner vers l'avenir que nous voulons construire

ensemble. Vous le savez, ce ne sont pas les enjeux qui manquent en éducation !

D'abord, la pandémie a créé des attentes nouvelles chez l'employeur. Des attentes parfois irréalistes, soulignons-le. Ensuite, la tâche s'est énormément alourdie tant du côté du personnel de soutien que du côté du personnel enseignant. Nous avons dû jongler avec la pénurie de main-d'œuvre, les retards d'apprentissage ou encore une dévalorisation de nos conditions de travail.

Clairement, les défis qui nous font face sont innombrables. Mais s'il y a une chose que je retiens, c'est la résilience du personnel de l'éducation. À Champlain, nous sommes des acteurs de changement. En effet, nous nous retrouvons les manches et nous trouvons des solutions.

Le 37^e Congrès ne fera pas exception à la règle. Du 23 au 25 mars 2023, vos délégués traceront le futur en suivant le plan que vous leur avez fourni. Parce que notre but commun est de protéger nos acquis et de cultiver l'avenir pour entraîner une amélioration tangible des conditions de travail du personnel de l'éducation.

Jean-François Guilbault

Président

Le Syndicat de Champlain tient à souligner la

Journée internationale des droits des femmes

À Champlain, c'est plus de 79% de nos 13 500 membres qui sont des femmes !





La retraite, c'est aussi un commencement

Avez-vous déjà cuisiné pour un grand chef? Réparé l'automobile d'un garagiste? Ou encore fait un facial à une esthéticienne? Situations pleines d'ironie, c'est tout de même l'esprit de ma chronique de cette semaine, puisque ces quelques lignes sont un (trop!) bref hommage à la rédactrice en chef de notre journal *Le Champlain*.

Celle dont la plume laisse couler l'encre plus rapidement que l'ouverture d'esprit de la partie patronale, notre très chère Mireille, nous quittera très bientôt pour une retraite bien méritée. Ce sera pour elle, assurément, le début d'une belle aventure où elle pourra se prélasser au chalet, lire un bon roman et en profiter pour jouer de longues parties de Scrabble avec un ou deux chats sur les genoux.

Vous l'aurez constaté au fil des années, Mireille a le don du mot juste et de l'expression exacte pour imaginer ce que nous ressentons. Stupéfaction, admiration, trouble, inquiétude, espoir, mais elle a certainement une prédilection pour l'indignation! On a tous en tête une ou l'autre de ses allégories si probes et mordantes de vérité.

J'ai vu ma collègue se prendre la tête de si nombreuses fois, se tournant la mèche de cheveux en réfléchissant à ce sur quoi elle pourrait bien écrire. Mais Mireille s'abreuve continuellement d'actualités, de lectures, de discussions et d'observations. Son esprit est comme une braise douce qui attend seulement le coup de vent pour l'enflammer. Alors les mots s'embrasent et sa chronique nous éclaire, une fois de plus.

Très bientôt donc, vous ne pourrez malheureusement plus lire les billets de Mireille. Mais qui sait, un jour, vous la retrouverez peut-être dans une librairie près de chez vous! Après tout, le souffle qui ravive la flamme est si vite arrivé...

Sandra Boudreau

Coordonnatrice et amie de Mimi



Rencontres d'information

Les conseillers en relations de travail du Syndicat de Champlain vous invitent à des séances d'information pour les nouveaux membres du personnel de soutien et pour les enseignants à statut précaire et les stagiaires.

Section Des Patriotes soutien

Le jeudi 20 avril 2023 à 18 h
(En visioconférence - Secteur général)

Le mercredi 10 mai à 18 h 30
(En visioconférence - Secteur des services directs aux élèves)

Section Des Patriotes enseignants

Le mercredi 19 avril 2023 à 16 h 30
(En présentiel au CSSP)

Section Marie-Victorin

Le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30
(En visioconférence - Pour les enseignants à statut précaire uniquement)

Section Salaberry

Le jeudi 20 avril 2023 à 16 30
(En présentiel au bureau du Syndicat)

Inscription obligatoire

Vous devez vous inscrire en utilisant le formulaire électronique que vous trouverez sur le site Internet du Syndicat, dans « [Inscriptions](#) ». Votre inscription nous permettra de vous faire parvenir les informations nécessaires **quelques jours avant la formation**.



Rappel : La période de vote se termine demain !

Hier soir se tenait une assemblée générale pour présenter le projet d'entente SASI et le projet d'entente sur le mécanisme régulateur de contrats à la FP et à la FGA. Merci à tous ceux qui y ont participé!

Nous vous rappelons que la période de vote en ligne est donc commencée et que

vous avez jusqu'à demain, jeudi 9 mars à 17 h pour exercer votre droit de vote sur les ententes présentées. Cela ne vous prendra qu'une minute, [cliquez ici!](#)

Votre participation en grand nombre à la conclusion de cet exercice est essentielle. C'est important : Il s'agit de vos conditions de travail! Passez le mot aux collègues.



Pouvoir, pouvoir quand tu nous tiens !

Le billet de Mireille

Une fois de plus dans l'histoire de l'Éducation, un gouvernement choisit le grand chambardement ! Et cette fois-ci, François Legault et son équipe s'attaquent de front aux syndicats et aux dirigeants des centres de services scolaires par le biais des médias.

Comme nous avons pu l'entendre lors de l'émission *Tout le monde en parle*, dimanche dernier, Sonia Lebel a dit en parlant des forums : « Je cherchais à aller plus vite ». *La Presse canadienne* rapporte sur le site de Radio-Canada du 27 février 2023 ses paroles : « Ces trois forums [...] sont de véritables " tables de négociation ", au même titre que les autres tables de négociation auxquelles les syndicats acceptent de participer, a-t-elle soutenu. Elle a même présenté ces forums comme " une table centrale ajoutée " ».

Faut quand même le faire : ajouter une table de négociation et dire que l'objectif est d'aller plus vite ! Pour aller plus vite, il y a un moyen, agir comme le prescrit la loi, s'asseoir aux tables et négocier de bonne foi. Me semble que ce n'est pas bien compliqué à comprendre !

Toujours sur la place publique, comme sa présidente du Conseil du trésor, François Legault, dans une entrevue accordée à *La Presse+* du 4 mars, nous a annoncé que son gouvernement voulait plus de pouvoir dans le réseau de l'Éducation ! Il semble que les décisions prises par les

centres de services scolaires de Montréal et du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'ont pas fait son affaire.

Le 27 novembre 2019, j'écrivais dans *Le Champlain*, « Parallèlement, alors qu'il clame que son projet vise une décentralisation décisionnelle vers les écoles, comment ne pas souligner le fait que le ministre s'octroie de nouveaux pouvoirs au niveau des structures, des communications et de la gestion du personnel ? ».

Il semble bien que ce n'était pas assez ! Après s'être débarrassé de l'institution démocratique que représentaient les commissaires élus, le premier ministre précise qu'« [...] il y a encore des pouvoirs à aller chercher pour avoir, entre autres, plus d'informations ».



De plus, il veut que le ministre de l'Éducation nomme les directeurs généraux. Mettons que ça commence à ressembler à du placement organisé. Tu fais exactement ce que je veux et je te laisse aux commandes, tu parles contre mes décisions ou

tu penses par toi-même et agis en conséquence, *be-bye* !

Vous le savez, je ne suis pas vraiment du genre à défendre les centres de services scolaires, là n'est pas mon travail, mais dans cette annonce, il me semble qu'il y a un grand déficit démocratique qui se pointe à l'horizon. Et en général, ce qui se passe en haut descend vers le bas, c'est-à-dire les établissements.

Je laisse les derniers mots à Nathalie Normandeau que l'on pouvait entendre ce 6 mars à l'antenne du 98,5 FM, à l'émission *Puisqu'il faut se lever*. « Je le dis avec énormément d'énergie parce que je n'en revenais tout simplement pas de la sortie du premier ministre en fin de semaine. Une sortie qui arrive au moment où on commence à peine à négocier les nouvelles conventions collectives du secteur public. Deuxièmement, le gouvernement, rappelez-vous, nous a promis la décentralisation pour la santé, l'éducation, la décentralisation comme la planche de salut pour nous permettre d'améliorer les services sur le terrain. Et aujourd'hui, ce que nous dit le premier ministre, frustré par certaines décisions prises sur le terrain, en santé, en éducation. Bien il veut centraliser et politiser les décisions qui sont prises par ses deux grandes missions de l'État que sont la santé, l'éducation. »

Mireille Proulx
Coordonnatrice



laPersonnelle

Les ristournes, un avantage concret d'être membre de la CSQ !



En savoir plus



Le rapport Ménard : composition de la classe

Le 11 février dernier, Maître Jean-Guy Ménard, conciliateur, remettait au ministre de l'Éducation son rapport concernant le comité de l'annexe 69 portant sur la composition de la classe au secteur des jeunes. Rappelons que M^e Ménard a été arbitre en chef des tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation de 1984 à 2018.

Douze rencontres plénières chapeautées par le conciliateur ont eu lieu entre les parties syndicale et patronale du 28 juin au 23 novembre 2022. Bien entendu, Maître Ménard a également travaillé seul avec chacune des parties.

Deux buts étaient recherchés soit : « cibler des cas de composition de classes ordinaires qui représentaient des "défis particuliers" du fait de proportions élevées d'élèves ayant un plan d'intervention et suggérer des solutions concrètes et significatives aux problèmes réels qu'ils engendraient ».

Au départ, tous se sont entendus et ont convenu qu'un grand nombre de plans d'intervention (PI) dans une classe était un critère primordial à considérer puisque s'y retrouvent les mesures d'adaptation de nature différente et de complexité variable dépendant des besoins de l'élève visé.

Malheureusement, il n'a pas été possible de trouver d'entente sur les solutions. D'un côté, l'équipe syndicale situe le moment d'intervenir au printemps, dès l'organisation scolaire afin de créer de l'espace pour permettre une répartition plus juste des élèves dans les groupes.

Du côté patronal, il est difficile d'envisager d'intervenir avant que les groupes ne soient mis en place. Donc, il préfère agir entre le début de l'été et le début de l'année scolaire.

On retrouve ici deux visions quant au moment le plus opportun de s'attaquer à la composition de la classe pour que celle-ci soit la plus équilibrée possible tant pour les élèves que pour les enseignantes et enseignants.

Maître Ménard dira dans son rapport : « Autrement dit, l'attente syndicale était d'intervenir d'une manière préventive en amont de la composition des classes pour en soutenir et en faciliter ultérieurement la confection, alors que le point de vue patronal était plutôt d'agir de manière curative sur une composition de classes déjà établie. »

Bien que le conciliateur Ménard ne veuille pas se prononcer sur l'idée syndicale d'agir en amont, il ne la rejette pas du revers de la main et il indique même au ministre qu'un autre lieu serait plus propice à la discussion. Il est possible de lire ici, entre les lignes, « lors de la négociation ».

Conscient des difficultés que génère une composition de la classe déficiente, il dira

de celle-ci : « La composition d'une classe crée le milieu dans lequel se réalise l'intégration des élèves HDAA. La composition d'une classe, c'est aussi la tâche et le quotidien de l'enseignante ou de l'enseignant qui y est assigné. »

Comme il n'y a pas eu de solutions proposées par le comité sur la composition de la classe, il a fait neuf suggestions au ministre. Sans être exhaustif, en voici quelques-unes :

- Que ce qui justifie l'intégration d'un élève HDAA dans une classe à la suite de son évaluation soit porté à la connaissance de l'enseignante ou l'enseignant;

- Qu'un exercice complet de composition de classes soit fait dans chaque école au début de juin;

- Qu'il y ait du temps dans la tâche pour permettre la concertation entre les intervenantes et intervenants travaillant avec les élèves;

- Que certaines tâches périphériques soient retirées de la tâche des enseignantes et enseignants afin qu'ils puissent se concentrer à l'enseignement direct auprès de leurs élèves, etc.

Bernard Drainville, François Legault et Sonia Lebel ayant certainement lu le rapport Ménard, le temps des discussions est venu et il leur faudra comprendre que l'éducation est un investissement et non une dépense.

Mireille Proulx
Coordonnatrice



La période de mise en candidature pour les postes en élection au Congrès se terminera le 15 mars 2023 à 16 h. Pour tous les détails, [cliquez ici](#).

Vous pouvez télécharger les formulaires pour soumettre votre candidature, en [cliquant ici](#).

